

ASSÉRAC MAG'

- Pays de toutes les cultures -

n°
18



Assérac
de Terre et de Mer

MAGAZINE MUNICIPAL



Bonjour à toutes et tous,

L'année scolaire se termine avec un bilan satisfaisant de la fréquentation des services enfance-jeunesse. Voilà 3 mois que j'assure mes fonctions et de nombreux projets me tiennent à cœur et plus particulièrement la réalisation d'un nouveau bâtiment. Cette structure, située au cœur du village, permettra de centraliser les services liés à l'enfance.

En effet, notre commune offre un service de qualité aux enfants grâce à une équipe d'animation dynamique et motivée mais aujourd'hui les locaux ne correspondent plus aux besoins. Je sais que ce projet va être long et demander de nombreuses heures de travail, mais c'est avec enthousiasme que je vais m'y investir.

Cet été va être rythmé par la deuxième édition des Estivales, avec en point d'orgue la fête villageoise qui se tiendra du 15 au 17 juillet dans le bourg et qui comprendra de nombreuses animations : bal populaire, vide-grenier, exposition d'art,... Vos enfants ne seront pas oubliés : un programme sportif et culturel les attend à l'accueil de Loisirs durant tout le mois de juillet. Les aoûtins pourront quant à eux être accueillis par l'équipe d'animation de Saint Molf avec laquelle nous avons établi un partenariat. Vous trouverez tout le détail dans ce bulletin.

Pour terminer, notre commune bénéficie depuis peu d'un nouveau service de proximité : l'épicerie d'A où vous serez accueillis par la bonne humeur de Marie-Laure Bonjean. N'hésitez pas à vous y rendre pour soutenir ce commerce indispensable à la vie de la commune.

Bonnes vacances, bel été, au plaisir de vous croiser au hasard d'une belle balade sur notre commune !

Marie-Laure SALLIOT,
Adjointe au service Enfance-Jeunesse

SOMMAIRE

- ÉDITORIAL P.2
- ACTUALITÉS P.3
- URBANISME P.4
- ENVIRONNEMENT P.6
- TRAVAUX - VOIRIE - ESPACES VERTS P.8
- COMMUNICATION - TOURISME - CULTURE .. P.9
- ENFANCE - JEUNESSE P.17
- SOCIAL P.20
- VIE ASSOCIATIVE P.22
- INFOS PRATIQUES P.25
- CALENDRIER DES ANIMATIONS P.28

à noter SUR VOS AGENDAS

LES POTS D'ÉTÉ :

Tous les dimanches à partir de 18 h devant la maison du tourisme du 11 juillet au 26 août inclus.

EXPO L'ART DE QUOI ? :

Du 11 au 21 juillet 2016 salle la Fontaine.

LE FESTIVAL D'ASSÉRAC : 15, 16 ET 17 JUILLET

- **BAL POPULAIRE** : vendredi 15 juillet Bourg d'Assérac à partir de 21 h
- **CONCOURS DE PÉTANQUE** : samedi 16 juillet au stade 13 h 30
- **INAUGURATION EXPO L'ART DE QUOI ?** : samedi 16 juillet à la salle de La Fontaine 18 h
- **FÊTE DU VILLAGE AVEC DIVERSES ANIMATIONS ET VIDE GRENIER (9H À 18 H)** :
Dimanche 17 juillet Bourg d'Assérac

MARCHÉ SUR LE PARKING DE PONT-MAHÉ :

Le mercredi de 17 h à 20 h

OPÉRATION BRONZER ET SAUVER DES VIES :

Tous les mercredis du 06 juillet au 24 août de 18 h à 19 h dans les campings (voir p.11)

RÉUNIONS PUBLIQUES DUNES DE PONT-MAHÉ :

Le 29 juillet et le 14 octobre à 18 h - salle de La Fontaine

L'ÉPICERIE D'A

Une épicerie a vu le jour dans le bourg d'Assérac (voir p.10).



SURVEILLANCE DES PLAGES



+ d'infos :

Les horaires de surveillance sont affichées sur place et consultables sur www.asserac.fr

A compter du 1er juillet et jusqu'au 31 août, 2 surveillants de la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) seront présents sur la plage de Pont Mahé. Vu le peu de risques encourus, les périodes de surveillance auront lieu 2 h avant la pleine mer et 2 heures après la pleine mer tous les jours sauf le lundi. Le poste de secours est situé au niveau du restaurant « Les pieds dans l'eau ».

LES ESTIVALES D'ASSÉRAC

Les Estivales auront lieu du 11 juillet au 26 Août inclus.

+ d'infos :

Programme des animations en p.14-15

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) :

Vous trouverez glissé dans ce mag un exemplaire du DICRIM, ce document est à conserver précieusement car il énumère de façon non exhaustive les consignes à respecter en cas de situation à risques (inondations, tempête, feux de forêt...).

+ d'infos :

Ce document est disponible en mairie et consultable sur www.asserac.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires Ouverture du 04 juillet au 03 Septembre 2016 : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 14 h à 16 h

NOUVEL ESPACE DE SOINS : L'ÉCOLOGIE DU BIEN-ÊTRE



L'Écologie du bien-être installé à Assérac au hameau de l'Avaloué, est un espace de soins où Christelle Delhommeau, bio esthéticienne et praticienne en médecine traditionnelle chinoise propose des soins du corps, du visage et du cuir chevelu avec des huiles essentielles, et de l'argile.

+ d'infos :

Espace soins, ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 30 sur rendez-vous, Tél. 06 84 77 68 43
Site : www.ecologieubienetre.jimdo.com

LE RECOURS DES TIERS

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.

A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité du permis de construire :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, et en application du décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 36 mois à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité du permis est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

Conformément aux articles R.424-21 et R.424-22, l'autorisation peut être prorogée pour une année si les prescriptions d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Dans ce cas la demande de prorogation est établie en deux exemplaires et adressée par pli recommandé ou déposée à la mairie deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

Le (ou les) bénéficiaire du permis / de la déclaration préalable peut commencer les travaux après avoir :

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (le modèle de déclaration CERFA n° 13407 est disponible à la mairie ou sur le site internet urbanisme du gouvernement) ;



- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A. 424-15 à A. 424-19, est disponible à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers :

elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas

pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Les obligations du (ou des) bénéficiaire de l'autorisation :

Il doit souscrire l'assurance dommages-ouvrages prévue par l'article L.242-1 du code des assurances.

DEMANDES D'URBANISME 2015 EN CHIFFRES :

- 125 Certificats d'Urbanisme
- 89 Déclarations Préalables
- 17 Permis de Construire

LES RÈGLES D’AFFICHAGE DE L’AUTORISATION

L’affichage sur le terrain est à la charge du bénéficiaire de l’autorisation d’urbanisme.

L’affichage doit être fait :

- dès la notification de l’autorisation,
- ou dès la date à laquelle le permis tacite (non écrit) ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquis et pendant toute la durée du chantier.

La date d’affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l’autorisation s’ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

Contenu du panneau

L’affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire dont les dimensions doivent être supérieures à 80 centimètres. Il est possible d’en trouver dans les magasins spécialisés. Le coût du panneau est à la charge du bénéficiaire de l’autorisation.

Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu’il contient soient lisibles de la voie publique.



Il doit mentionner :

- le nom du bénéficiaire,
- la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire,
- la date et le numéro de l’autorisation,
- la nature du projet et la superficie du terrain,
- l’adresse de la mairie où le dossier peut être consulté,
- les droits de recours des tiers.

Il doit également indiquer, en fonction de la nature du projet :

- si le projet prévoit des constructions : la surface du plancher ainsi que la hauteur de la ou des

constructions, exprimée en mètre par rapport au sol naturel,

- si le projet porte sur un lotissement : le nombre maximum de lots prévus,
- si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs : le nombre total d’emplacements et, s’il y a lieu, le nombre d’emplacements réservés à des habitations légères de loisirs,
- si le projet prévoit des démolitions : la surface du ou des bâtiments à démolir.

Durée de l’affichage

Le panneau doit être affiché durant toute la durée des travaux.



CAUE 44

(Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de Loire-Atlantique)

Le Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44) conseille et accompagne les territoires du département dans leur choix en matière, d’urbanisme, d’aménagement et de développement durable depuis près de 40 ans.

C’est dans un objectif de complémentarité et de performance que le CAUE 44 évolue aujourd’hui dans ses missions.

A compter du 1er juillet 2016 les permanences sur le territoire n’auront plus lieu.

Le conseil aux particuliers évolue et se déroulera désormais au siège du CAUE : 2 boulevard de l’Estuaire à Nantes, lors d’une permanence hebdomadaire.

+ d’infos :

www.caue44.fr

NETTOYAGE CITOYEN DES PLAGES



C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé le dernier nettoyage des plages (28 Mai 2016).

Environ 1m³ de déchets a été collecté par la cinquantaine de personnes présentes.

Madame DEBUSSCHERE du pôle déchets de Cap Atlantique est venue animer cette matinée et distribuer des sacs de tri aux bénévoles (verre et plastique) sur place.

La municipalité remercie toutes les personnes présentes lors de cette action citoyenne

LES DUNES DE PONT-MAHÉ



©Phillipe DELLA VALLE

Protection d'un site remarquable

Les dunes de Pont-Mahé font l'objet d'un plan de gestion mené sur 4 ans (2016-2020). Elles représentent une superficie de 24 Ha et sont la propriété du Conservatoire du Littoral.

Les dunes de Pont-Mahé abritent des milieux exceptionnels (dunes blanches, landes sèches à bruyère, mares...), une flore rare et protégée (Renouée Maritime, Linaire des sables, Crepidule de Suffren...), une faune rare (criquet des ajoncs, rainette arboricole, pic noir, tourterelle des bois...) mais aussi d'autres espèces animales comme le lapin de garenne, le chevreuil, la bécasse des bois...

Malheureusement, ces milieux et espèces remarquables risquent de disparaître faute de gestion.

C'est pourquoi Cap Atlantique, la commune et le Conservatoire du Littoral ont travaillé ensemble afin d'élaborer un plan de gestion qui permettra de conserver les dunes et leur population tant animale que végétale.

Ce plan de gestion prévoit à l'automne 2016 :

- La limitation du Pin maritime sur la Dune grise (5 ha)
- La création de clairières au sein des boisements pour restaurer des landes sèches (2 ha)

- La mise en place d'un pâturage par les moutons sur 12,5 hectares et par les bovins sur 1,5 ha pour maintenir les milieux ouverts et lutter contre l'embroussaillage, grâce à deux éleveurs asséracais.
- La réouverture et le recréusement des dépressions humides et des mares
- La mise en lumière du ruisseau du Moulin de l'Eclis
- La suppression des espèces ornementales (Thuya) et la limitation de la colonisation par la Fougère.
- L'organisation de 2 à 4 battues par an par la Société de chasse d'Assérac pour limiter les espèces nuisibles (Renard, Sanglier, Ragondin) ou pouvant occasionner des dégâts (Blairéau)
- L'ouverture du site au public piéton uniquement
- L'organisation de visites guidées

Deux réunions publiques de présentation du projet de gestion des dunes de Pont-Mahé auront lieu les 29 juillet et 14 octobre à 18 h à la salle de La Fontaine.

Tous ces travaux de restauration et de gestion seront menés par Cap Atlantique pour le compte du Conservatoire du Littoral. L'entretien de la dune en haut de plage et des chemins de service sera quant à lui assuré par le personnel communal.

JARDINER AU NATUREL ET SANS PESTICIDES



Cap Atlantique souhaite promouvoir les trois chartes mises en place sur le territoire. Ces chartes contribuent à préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Grâce à la **Charte des Communes**, les agents communaux privilégient les techniques alternatives au désherbage chimique dans les espaces verts et les espaces publics (voirie, cimetière et terrain de loisirs).

Le saviez-vous ?

1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau, soit un fossé de 10 km de long.

Entre 2007 et 2014 les communes ont diminué de 94% leur consommation de pesticides !

Ces changements de pratiques au sein des communes doivent être suivis par les particuliers. Conformément à la réglementation, les habitants ne doivent pas utiliser de désherbants chimiques dans les zones à risque : fossés, bords de cours d'eau, caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

La **Charte de l'Habitant**, permet aux particuliers de faire évoluer leurs pratiques vers le jardinage sans pesticide. Cette charte est animée par notre partenaire le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire Océane. Elle propose des animations ouvertes à tous : visites de jardins, atelier-conseils, ... (cf. programme disponible en mairie).

Enfin, une charte a été signée par les jardinerie et magasins de bricolage du territoire de Cap Atlantique : la **charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »**. Les enseignes signataires s'engagent à promouvoir des solutions sans pesticide au jardin. Les vendeurs sauront vous conseiller et vous accompagner vers des pratiques respectueuses de l'environnement et de votre santé (paillage, engrais vert, luttés biologiques etc.).



LOIRE Océane

COMITÉ D'ESTUAIRE DE LA VILAINE



Animé par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV), dont le siège est basé à La Roche-Bernard, le Comité d'estuaire rassemble différents acteurs (élus, scientifiques, professionnels, associations, services de l'Etat...) travaillant sur plusieurs problématiques de l'estuaire. Son territoire d'intervention s'étend du Sud-est du Morbihan au Nord-ouest de la Loire-Atlantique, de Sarzeau à Piriac-sur-Mer.

La dernière session plénière du Comité d'estuaire s'est déroulée le 18 avril, à l'usine d'eau de Férel. Un diagnostic sur le projet de gestion durable de l'estuaire a été restitué l'an passé, et cinq commissions ont été créées : envasement ; qualité de l'eau ; qualité des milieux ; urbanisme, érosion, risques côtiers et identité de la baie de Vilaine ; communication-sensibilisation. Au cours de la réunion, le planning et les actions prioritaires ont été validés par les membres du comité entre 2016 et 2017.

Envasement

- **Dragages** : poursuivre les dragages ponctuels ; rechercher une solution intermédiaire entre chenal externe et ne rien faire sur l'envasement.
- **Information/recherche** : améliorer le partage de la connaissance ; mieux connaître le lien entre la qualité de l'eau et l'envasement ; retours d'expérience et faisabilité du recyclage des vases en estuaire de Vilaine.
- **Sécurisation et adaptation des pratiques de navigation** : mettre à jour régulièrement la route maritime en estuaire grâce aux bathymétries menées annuellement dans l'estuaire ; mettre à jour les accès à l'estuaire ; améliorer le balisage en collaboration avec la Région et les services de l'Etat ; mesurer les hauteurs d'eau en continu en sortie d'estuaire afin de faciliter

l'accès dans l'estuaire ; enrichir le site Internet dédié à la navigation sur la Vilaine.

Qualité de l'eau

- **Favoriser un tourisme durable** : limiter les impacts des campings-cars, des campings et de la navigation sur le littoral.
- **Reconquérir la qualité bactériologique des eaux** : limiter l'impact de l'agriculture sur la qualité des eaux ; mieux connaître les flux bactériologiques en estuaire ; formaliser les procédures de gestion des alertes et de circulation de l'information lors de pollutions bactériologiques ponctuelles.
- **Mieux connaître les pesticides** : communication et partage des données sur l'eau ; partage des bonnes pratiques entre élus, techniciens et usagers via l'organisation d'une journée d'échanges.
- **Améliorer la connaissance sur l'eau** : suivre la qualité de l'eau en continu dans l'estuaire avec une bouée de mesures ; étudier les impacts des hypoxies sur les ressources dans la baie ; améliorer la compréhension des phénomènes d'eutrophisation ; améliorer la connaissance des bio-indicateurs de la qualité des masses d'eau maritimes (laminaires).

Qualité des milieux

- **Trames vertes et bleues** : modalités d'intégration des schémas régionaux de continuité écologique en baie de Vilaine.
- **Marais rétro-littoraux** : améliorer les fonctionnalités hydrauliques des marais littoraux,

notamment le Saint-Eloi et les marais estuariens.

- **Gestion des déchets conchyliques** : recyclage des coquilles en portant la connaissance des actions menées sur le territoire.
- **Entretien et suivi des plages** : suivi de l'évolution des plages et du désensablement (Billiers) ; entretien des plages : bilan et préconisations sur la communication pour les plages de la baie de Vilaine.
- **Connaissance du milieu marin** : réalisation d'un inventaire par l'association Loire-Vilaine des Basses de la baie de Vilaine.
- **Partage de la connaissance** : organisation de conférences scientifiques sur les laminaires ou les suivis ornithologiques.
- **Lutte contre les huîtres creuses** : accompagnement technique et retour d'expérience, pour le port de Billiers.
- **Maîtrise d'ouvrage et gouvernance** : lancer la maîtrise d'ouvrage sur les sites Natura 200 en estuaire de Vilaine, nécessaire pour porter des actions pour améliorer la qualité de ces milieux.

Communication-sensibilisation

- **Echange autour de bonnes pratiques** : organisation d'une journée d'échanges, en octobre 2016 sur la baie de Vilaine pour partager les bonnes pratiques.
- **Appropriation du territoire et des enjeux par les habitants et les usagers** : visites de sites pour mieux comprendre leurs enjeux ; organisation de conférences scientifiques
- **Amélioration de la communication interne et externe** : préparation d'articles dans les bulletins municipaux ; création de réseaux sociaux ; configurer le site Internet de l'IAV en un centre de ressources ; organisation de visites pour les membres du Comité d'estuaire.

La commission « Urbanisme, érosion, risques côtiers et identité Baie de Vilaine » travaille à la réalisation d'une feuille de route rassemblant les problématiques spécifiques abordées par ses membres. Elle ne s'est pas encore réunie. Avant la visite de la passe à poissons, la réunion s'est achevée par le témoignage de Régine Rosset, maire de Billiers, pour présenter ses projets et ses problématiques spécifiques.

Contact :

Comité d'estuaire de la Vilaine / IAV, boulevard de la Bretagne – BP 11, 56130 La Roche-Bernard.
Tél. 02 99 90 88 44 ; iav@eptb-vilaine.fr
www.eptb-vilaine.fr

AIRES DE PIQUE-NIQUE



Les services techniques ont réaménagé l'ensemble des aires de pique-nique de la commune.

CONTAINER À DÉCHETS SUR LA PLAGE DE PONT-MAHÉ



Un container a été installé à l'entrée principale de la plage de Pont-Mahé afin de récupérer les déchets retrouvés sur la plage par les marcheurs, randonneurs...

VIRAGES DU MOULIN



Le département de Loire-Atlantique a procédé à la mise en sécurité des virages du moulin par le biais de la réfection de la chaussée, de l'aménagement d'accotements et la réalisation d'une signalétique au sol.

LE RELAIS



En plus du container sur le parking du stade de foot, l'association « Le relais » vient d'installer un container à vêtements sur le parking de la mairie près des services techniques.

SOL DE LA STRUCTURE DE JEUX ECOLE JACQUES RAUX



En 2014, suite à la demande des professeurs et des parents d'élèves de changer le sol pour éviter les glissades des enfants, la nouvelle équipe municipale a décidé de changer le sol par une structure amortissante synthétique d'une surface totale d'environ 60 m². Le sol a été réalisé pendant les vacances d'Avril 2016 et le coût est de 5 184 € HT. Une subvention de 50 % a été notifiée par M. le Député Christophe PRIOU au titre des fonds parlementaires.

AMÉNAGEMENTS FLORAUX

L'équipe du service Espaces verts a réaménagé les parterres de Pont-Mahé et les accotements rue du Pont de Bois. Coût : 2040 € TTC



la sélection littéraire de la bibliothèque

DE NOUVEAUX OUVRAGES VOUS ATTENDENT...

On regrettera plus tard
Agnès LEDIG

Romans



La chaise numéro 14
Fabienne JUHEL



La dame de Zagreb
Philippe KERR



Petit Piment
Alain MABANCKOU



Un parfum d'encre et de liberté
Sarah MC COY



Le Manoir des Lannélec
Maurice de KERVÉNOAËL

BD & Mangas

Scène de crime virtuelle
Peter MAY

Suspenses



Trois jours et une vie
Pierre LEMAÎTRE



Mourir sur seine
Michel BUSSI



L'Emprise du passé
Charlotte LINK



Le lagon noir
Arnaldur INDRIDASON

Journal d'un chat
assassin
Véronique DEISS



Les cahiers d'Esther
Riad SATTOUF



Ouste
Peter UTTON

VIE PRATIQUE, SANTÉ

Cuisinez gourmand sans gluten, sans lait,
sans œufs
Valérie CUPILLARD



Vivez mieux et plus longtemps
Michel CYMES

**Les carnets de cerise
Tome 4**
Joris CHAMBLAIN

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Définition

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion locale de la sécurité des citoyens sinistrés en attente de secours extérieurs. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles (ravitaillement, modalités d'évacuation, hébergement en lieu sûr de la population) et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il regroupe tous les documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

A cet effet, la commune d'Assérac informe et s'organise

Le cadre de vie remarquable à Assérac pourrait un jour nous imposer ses lois (Xynthia doit rester dans nos mémoires au même titre que les tempêtes de l'hiver 2014 ou la marée noire de 1999/2000).

Nous devons donc nous préparer et élaborer notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en cas d'inondation, de submersion et/ou de pollution.

La commission a travaillé sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) joint à ce numéro d'Assérac Mag, gardez le précieusement.



Le DICRIM

Ce document a pour objectif de recenser les risques de la commune ainsi que les premières consignes à suivre pour assurer la sécurité de tous. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) devrait être finalisé prochainement et fera l'objet d'un arrêté du Maire.

L'ÉPICERIE D'A



C'est le samedi 14 Mai 2016 que l'épicerie d'A a ouvert ses portes.

Marie-Laure BONJEAN vous accueille avec le sourire et la bonne humeur. Elle souhaite privilégier les producteurs locaux et proposera bientôt de nouveaux services afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de ses clients.

Vous pourrez trouver des produits frais de saison, des produits locaux et fermiers, des produits d'hygiène et d'entretien de la maison ainsi que tout ce qui concerne la petite alimentation.



DU CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite au départ de Mme Joëlle LENGLET qui occupait le poste d'adjointe aux affaires sociales et scolaires, le conseil municipal a élu Madame Marie-Laure SALLIOT, en tant qu'Adjointe au service Enfance Jeunesse, et Monsieur Le Maire a souhaité confier la fonction de déléguée aux Affaires Sociales et au CCAS à Madame Sophie LE CADRE

C'est avec beaucoup de motivation qu'elles ont pris leur nouvelle fonction respective.



Marie-Laure SALLIOT,
Adjointe au service Enfance Jeunesse



Sophie LE CADRE,
Déléguée au CCAS et aux Affaires Sociales

LES HORAIRES :

De Septembre à Juin :

- Du mardi au samedi
de 8 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30
- Le dimanche
de 8 h 30 à 13 h et de 16 h à 19 h 30
- Fermé le lundi

Juillet et Août :

- ouvert tous les jours
de 8 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 20 h

+ d'infos :

Contact : 02 40 19 96 33
Mail : lepicerieda@orange.fr

[lepicerieda](https://www.facebook.com/lepicerieda)

BRONZER ET SAUVER DES VIES ! : 4^e SAISON



Forts du nombre élevé de participants à la formation aux gestes qui sauvent dispensée l'année dernière, les pompiers d'Assérac réitérent leur action.

Durant l'été, chaque mercredi ils dispenseront la formation aux gestes de premiers secours avec comme motivation : « Plus il y aura de personnes formées à la dispense de ces gestes, plus les réflexes seront efficaces ».

Cette formation aura lieu dans les campings d'Assérac. En pratique, les gestes sont simples, encore faut-il savoir les faire dans le bon ordre en attendant l'arrivée des secours.

Après avoir appris à reconnaître un arrêt cardiaque, les néophytes passeront très vite à la pratique en apprenant à réaliser un massage cardiaque sur un mannequin.

Selon les pompiers, il est très important de dispenser cette formation à tous car les personnes formées peuvent par leur intervention sauver des vies.

Chaque mercredi, du 06 Juillet au 24 Août, de 18h à 19h.

Inscription préalable obligatoire par mail info@asserac.fr ou par téléphone au 02 40 01 70 00.

Mercredi 06 Juillet : Camping Le Moulin de l'Eclis

Mercredi 13 Juillet : Camping de la Baie

Mercredi 20 Juillet : Camping Le Moulin de l'Eclis

Mercredi 27 Juillet : Camping Le Moulin de l'Eclis

Mercredi 03 Août : Maison du Tourisme d'Assérac

Mercredi 10 Août : Camping Les prairies de l'Etang

Mercredi 17 Août : Camping de la Baie

Mercredi 24 Août : Camping Le Moulin de l'Eclis



INFO :

Afin de pouvoir assurer au mieux la sécurité des personnes, la municipalité va mettre en place 2 défibrillateurs accessibles à tous en extérieur. Le 1er sera installé à la salle de la Fontaine et le 2ème quant à lui sera installé à la maison du Tourisme pendant l'été et sera déplacé au stade de foot le reste de l'année.

OPERATION TOUTES POMPES DEHORS 2016 : OBJECTIF ATTEINT !!

Association Onco Plein Air (AOPA) : Association loi 1901 pour l'amélioration de la qualité de vie des enfants et adolescents soignés en oncologie pédiatrique aux CHU de Nantes et d'Angers.

Séjours dans les Pyrénées pour les jeunes de l'AOPA en 2015



L'Opération « Toutes Pompes Dehors » a eu lieu du 7 au 19 mars dernier. Elle a permis de collecter 64 tonnes 850 de chaussures !!

Ces chaussures ont ensuite été revendues au Relais Atlantique et les fonds récoltés nous permettent d'offrir 1 semaine de vacances à une trentaine d'enfants atteints de cancer et soignés aux CHU de Nantes et d'Angers.

Les enfants de l'Association Onco Plein Air (AOPA) vont donc pouvoir, cette année encore, partir fin août avec une équipe médicale à La Bourboule en partie grâce à vous !

On dit que les petits ruisseaux font les grandes rivières : encore une fois cela s'est confirmé dans cette belle aventure que fût l'Opération Toutes Pompes Dehors 2016 !!!

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à cette opération !

MERCI POUR VOS DONS ET RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE

BIBLIOTHÈQUE LE PRÉ AUX LIVRES



Pour des raisons d'organisation de service, les horaires de la bibliothèque sont modifiés comme suit cet été :

Du 04 juillet au 03 Septembre 2016 :

Lundi : 14 h à 16 h
Mardi : 14 h à 16 h
Mercredi : 14 h à 16 h
Vendredi : 14 h à 16 h
Samedi : 14 h à 16 h

Marion BOULARD, jeune étudiante vous accueillera avec le sourire tout au long de l'été.

Côté aménagement, un espace en rez de chaussée a été dédié aux adolescents, en espérant que ces derniers soient nombreux à venir le découvrir.

LA MAISON DU TOURISME

Du 04 juillet au 31 août, la Maison du Tourisme vous ouvre ses portes :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

Fermeture le jeudi

De 9 h 30 à 12 h 00 et de 16 h à 18 h 30.

+ d'infos :

Contact : 02 40 01 76 16

Mail : pointinfo@asserac.fr

 [AsseracBretagneSudTourisme](https://www.facebook.com/AsseracBretagneSudTourisme)



Vous retrouverez de nouveau **Marion BOULARD**, qui vous guidera dans vos recherches, questions, demandes d'informations...

La maison du Tourisme sera aussi au cœur des Estivales car c'est auprès d'elle qu'il faudra s'inscrire aux animations proposées, et c'est devant ses portes

qu'aura lieu tous les dimanches un pot d'été afin d'accueillir les nouveaux vacanciers et de découvrir le programme des Estivales.

Pour rester au courant de ce qui se passe à Assérac, son village, ses plages et ses alentours, connectez-vous sur Facebook : Asserac Bretagne Sud Tourisme, likez et partagez !

La maison du Tourisme sera aussi le théâtre d'une exposition de peintures à l'huile.

En effet Sophie, agent d'accueil à la Mairie, est aussi artiste peintre et expose quelques-unes de ses toiles tout l'été à la Maison du Tourisme ainsi qu'au bar le Bout du Monde.

GUIDES TOURISTIQUES

Les guides « Les Belles Echappées » et « Cap à Vélo » sont en vente à la maison du Tourisme au tarif de 3 et 4 €



LES ESTIVALES D'ASSÉRAC

Du 11 juillet au 26 Août 2016 inclus

Suite au succès des Estivales d'Assérac 2015, la municipalité renouvelle l'expérience avec encore plus d'animations, toujours dans l'optique de créer du lien et de valoriser l'ensemble du patrimoine de la commune à travers des animations proposées dans les villages côtiers, sur les plages et dans le bourg. Il s'agit de développer une identité touristique propre à la commune en allant à la rencontre des Asséracais et des touristes, de créer un échange au sein de notre belle commune.

Vous ferez connaissance avec Jean-Marc VRIGNAUD qui prendra en charge les Estivales cette année et vous proposera plusieurs activités par jour du 11 Juillet au 26 Août, du lundi au vendredi.

Au programme :

- Randonnées créatives
- Jeux éphémères
- Animations art et nature
- Visites dans des exploitations locales et/ou chez les artisans
- Réveils toniques
- ...

Un pot d'été aura lieu tous les dimanches à partir du 11 juillet jusqu'au 26 août à 18h devant la maison du tourisme située dans le bourg d'Assérac afin d'accueillir et d'échanger avec les touristes et la population locale. Cet événement sera l'occasion de découvrir le programme des animations de la semaine.

Les Estivales 2016 seront aussi le cadre du Festival d'Assérac qui aura lieu du 15 au 17 juillet, au programme :

vendredi 15 juillet : Grand bal populaire avec buvette animé par Yvon LANDOAS à partir de 21h dans le bourg

samedi 16 juillet : Vernissage Expo l'Art de Quoi ? 18 h salle de la Fontaine
Expo visible à la salle de la Fontaine du 11 au 21 juillet organisée par Mr LAGRENADE Eric, président de l'association TESAM, et présentant les œuvres d'une vingtaine d'artistes.

samedi 16 juillet : Concours de pétanque organisé par les jaunes et bleus, 13h30 stade de foot

Dimanche 17 juillet : Fête du village avec vide grenier et nombreuses animations organisés par le Comité des Fêtes, de 9 h à 18 h

Bon à savoir :

Les animations sont :

- gratuites pour la plupart sauf visite ferme ostréicole, visite des salines, pêche à pieds avec le CPIE Loire-Océane et cours de Zumba.
- assurées à partir de 4 personnes
- et surtout LIMITÉES à 15 personnes...
- Inscriptions obligatoires à la Maison du Tourisme
02 40 01 76 16

La municipalité tient à remercier chaleureusement Mr Eric LAGRENADE pour son investissement bénévole dans la réalisation des supports de communication des Estivales.



Les Estivales d'Assérac

programme juillet-août 2016

Les P'tites transhumances d'Assérac - Balade familiale accompagnée avec poney et calèche, chèvres naines et chien de troupeau. Ça marche

Olympiade en famille à Pont-Mahé. Quatre équipes vont s'affronter à travers des jeux d'adresse, de rapidité, des relais... Lots à gagner. Allez, bougez.

Tournoi de mëlky : plage de Pont-Mahé, inscription sur place. Visez, lancez.

Les réveils matin toniques : inspirez, expirez, bougez : en douceur, c'est le matin, c'est du Qi Gong et du Taïchi.

Zumba Plage : un deux trois zé quatre, on bouge, on bouge avec Amalia

Création Land'Art à Pen-Bé. Création collective à imaginer sur la plage, avec ce que nous propose la nature.

Balade imposture : un vrai guide vous racontera des choses fausses ou un faux guide vous racontera des choses vraies... A vous de juger.

Sortie à Pen Bé : à marée basse, la mer nous dévoile ses trésors. Découvrez les richesses de ces milieux fragiles et fascinants, tout en vous familiarisant avec des techniques de pêche respectueuse.

Balade contée : en vous baladant le long de la baie, venez écouter des histoires locales. Vous saurez qui a créé la baie de Pen-Bé et vous apprendrez pourquoi la mer est salée.

Boum spectacle au bourg d'Assérac : DJ «FROG» entraînera les enfants et les plus grands dans autant de danses-jeu que de chorégraphies.

Atelier nœuds marins en famille : techniques de base pour réaliser des nœuds marins simples.

Jeux en bois sur le marché. Initiation au billard hollandais, hockey-foot.

Atelier de tissage en jonc. Retrouvez les gestes d'antan en apprenant à confectionner des petits objets éphémères en jonc (chaises, paniers, grelots...)



— juillet —

lundi 11

10h Atelier nœuds marins.

① ⑥

16h Tournoi de mëlky
Plage de Pont-Mahé. ② ⑥

19h Initiation aux danses bretonnes. ① ⑥

mardi 12

10h Jeux en bois sur le marché. ① ⑥

14h Les P'tites transhumances d'Assérac. ② ⑥

18h Zumba Plage. ② ① 2€

mercredi 13

9h Réveil matin tonique
Taiji et Qigong. ② ⑥

10h30 Visite d'un chantier ostréicole et dégustation d'huîtres. ③ ① 8,50€/adultes et 5€/enfant, gratuit pour les moins de 6 ans.

14h30 Création Land'Art à Pen-Bé. ③ ⑥

jeudi 14

10h Visite guidée du petit village de Kerbernard.

① ⑥

14h Balade à Pont-Mahé : Les îles du Ponant. ② ⑥

17h Découverte du métier de sauveteur en mer. ② ⑥

vendredi 15

10h Balade imposture au Bourg d'Assérac. ① ⑥

21h Bal Populaire Concert.

① ⑥

samedi 16 18h vernissage de l'exposition «l'Art de quoi ?»

Espace La Fontaine. ① ⑥

dimanche 17 toute la journée Fête du Village vide grenier, repas, animations, danses. ①

lundi 18

10h Balade contée ③ ⑥

16h Olympiade en famille à Pont-Mahé. ② ⑥

19h Boum spectacle au Bourg d'Assérac. ① ⑥

mardi 19

10 h Atelier de tissage en jonc sur le marché. ① ⑥

10h30 Visite de la saline de Beaugard, rue des salorges, Pont d'Armes. ①

14h Les P'tites transhumances d'Assérac. ② ⑥

18h Zumba Plage. ② ① 2€

mercredi 20

9h Réveil matin tonique Taiji et Qigong. ② ⑥

10h30 Découverte de la baie de Pen-bé et pêche à pied. ③ ① 2€

14h30 Création Land'Art à Pont-Mahé. ② ⑥

jeudi 21

9h30 Découverte du barrage d'Arzal, de la vallée de la Vilaine et de la Roche-Bernard. Co-voiturage possible. ① ⑥

17h30 Marche aquatique tonifiante. ② ⑥

vendredi 22

10h : Balade imposture à Pen-Bé. ③ ⑥

14h Découverte du métier de sauveteur en mer. ② ⑥

lundi 25

LIEUX DE RENDEZ-VOUS DES ACTIVITÉS

① Point Information Tourisme Bourg d'Assérac ② Point animation Po
③ Gratuit ④ Payant



Mairie d'Assérac

BALADES, RANDONNÉES, DÉCOUVERTES, JEUX, RÉVEILS TONIQUES, ATELIERS, BOUMS, ZUMBA...

Cet été, la mairie d'Assérac vous propose des animations pour profiter au mieux de votre séjour. Pour découvrir le programme des animations de la semaine, des idées de balades et des sorties dans la région, rendez-vous au pot d'accueil au Point Info Tourisme Bourg d'Assérac tous les dimanches à 18h. Ce point info, situé près de l'église est également ouvert tous les jours (sauf jeudi) 9h30 - 12h et 16h - 18h30

10h Atelier nœuds marins. ① ②

16h Tournoi de mölkky. ② ③

19h Initiation aux danses bretonnes. ① ②

mardi 26

10h Jeux en bois sur le marché. ① ②

14h Les P'tites transhumances d'Assérac. ② ③

18h Zumba Plage. ② ③ 2€

mercredi 27

9h Réveil matin tonique Taiji et Qigong. ② ③

10h30 Visite d'un chantier ostréicole et dégustation d'huîtres. ③

③ 8,50€/adultes et 5€/enfant, gratuit pour les moins de 6 ans.

14h30 Création Land'Art. ③ ④

jeudi 28

10h Visite guidée du petit village de Kerbernard. ① ②

14h Balade à Pont-Mahé : les oiseaux marins. ② ③

17h Découverte du métier de sauveteur en mer. ② ③

vendredi 29

10h Balade imposture à Pen-Bé. ③ ④

— août —

lundi 1er

10h Balade contée. ③ ④

16h Olympe en famille à Pont-Mahé. ② ③

19h Boum spectacle au Bourg d'Assérac. ① ②

mardi 2

10h Atelier de tressage en jonc sur le marché. ① ②

14h Les P'tites transhumances d'Assérac. ③ ④

18h Zumba Plage. ② ③ 2€

mercredi 3

9h Réveil matin tonique Taiji et Qigong. ② ③

10h30 Visite de la saline de Beauregard, rue des salorges, Pont d'Armes. ①

14h30 Création Land'Art à Pont-Mahé. ② ③

18h Opération «Bronzer et sauver des vies» : apprenez les gestes de 1^{er} secours. ① ②

jeudi 4

9h30 Découverte du barrage d'Arzal, de la vallée de la Vilaine et de la Roche-Bernard. Co-voiturage possible. ① ②

17h30 Marche aquatique tonifiante. ② ③

vendredi 5

10h30 Découverte de la baie de Pen-Bé et pêche à pied. ③ ④ 2€

15h Découverte du métier de sauveteur en mer. ② ③

lundi 8

10h Atelier nœuds marins. ① ②

16h Tournoi de mölkky. ② ③

19h Initiation aux danses bretonnes. ① ②

mardi 9

10h Jeux en bois sur le marché. ① ②

14h Les P'tites transhumances d'Assérac. ③ ④

18h Zumba Plage. ② ③ 2€

mercredi 10

9h Réveil matin tonique Taiji et Qigong. ② ③

10h30 Visite d'un chantier ostréicole et dégustation d'huîtres.

③ ④ 8,50€/adultes et 5€/enfant, gratuit pour les moins de 6 ans.

14h30 Création Land'Art à Pen-Bé. ③ ④

jeudi 11

10h Visite guidée du petit village de Kerbernard. ① ②

14h Balade à Pont-Mahé : les îles du Ponant. ② ③

16h Découverte du métier de sauveteur en mer. ② ③

vendredi 12

10h Balade imposture à Pen-Bé. ③ ④

lundi 15

10h Balade contée. ③ ④

16h Olympe en famille à Pont-Mahé. ② ③

19h Boum spectacle au Bourg d'Assérac. ① ②

mardi 16

10h Atelier de tressage en jonc sur le marché. ① ②

14h Les P'tites transhumances d'Assérac. ③ ④

18h Zumba Plage. ② ③ 2€

mercredi 16

10h30 Visite de la saline de Beauregard, Pont d'Armes ①

14h30 Création Land'Art à Pont-Mahé. ② ③

jeudi 18

9h30 Découverte du barrage d'Arzal, de la vallée de la Vilaine et de la Roche-Bernard. Co-voiturage possible. ① ②

17h30 Marche aquatique tonifiante. ② ③

vendredi 19

10h Balade imposture au Bourg d'Assérac. ① ②

14h Découverte du métier de sauveteur en mer. ② ③

lundi 22

10h Atelier nœuds marins. ① ②

16h Tournoi de mölkky. ② ③

19h Initiation aux danses bretonnes. ① ②

mardi 23

10h Jeux en bois sur le marché. ① ②

14h Les P'tites transhumances d'Assérac. ③ ④

18h Zumba Plage ② ③ 2€

mercredi 24

10h30 Visite d'un chantier ostréicole et dégustation d'huîtres. ③ ④ 8,50€/adultes et 5€/enfant, gratuit pour les moins de 6 ans.

14h30 Création Land'Art à Pen-Bé ③ ④

jeudi 25

10h Visite guidée du petit village de Kerbernard ① ②

14h Balade à Pont-Mahé : Les îles du Ponant. ② ③

16h Découverte du métier de sauveteur en mer. ② ③

vendredi 26

10h Balade imposture à Pen-Bé. ③ ④

Festival d'Assérac

VENREDI

15

BAL POPULAIRE
À PARTIR DE 21H AVEC YVON LANDOAS

SAMEDI

16

L'ART DE QUOI?
EXPOSITION 11-21 JUILLET
INAUGURATION LE 16

DIMANCHE

17

FÊTE DU VILLAGE
TOUTE LA JOURNÉE : VIDE-GRENIER,
ANIMATIONS, DANSE, REPAS
ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

Retrouvez le programme de ces animations au
Point Info Tourisme Assérac 02 40 01 76 16
www.asserac.fr



Mairie d'Assérac

LA PHILHARMONIE DES DEUX MONDES A ASSÉRAC

En partenariat avec la commune d'Assérac, la philharmonie des Deux Mondes propose un concert aux écoliers d'Assérac qui aura lieu le 23 septembre à la salle de La Fontaine.

La Philharmonie des Deux Mondes a été créée par le Nazairien Philippe Hui en septembre-octobre 2013 dans deux villes de Loire Atlantique : Saint-Nazaire et Le Croisic.

UN RÊVE :

Celui de faire se rencontrer deux mondes, celui des

musiciens, des initiés, habitués des grandes salles de concerts, avec celui des amoureux de musique classique n'ayant ni l'occasion ni les moyens d'aller écouter des grands ouvrages classiques dans des lieux dédiés.

UN PROJET:

Faire découvrir les œuvres majeures du répertoire musical – Beethoven, Mozart, Schumann, Brahms, Prokofiev...- à ce nouveau public, en allant à sa rencontre dans des

lieux de concerts, mais aussi dans des églises, des salles communales, des parcs et jardins, des écoles, des hôpitaux, des gymnases ou dans des lieux insolites du patrimoine local à caractère historique ou industriel.

UN CONCEPT :

Une saison musicale échelonnée autour de 3 programmes par an selon trois critères :

- **Un répertoire musical mettant en valeur les œuvres majeures de grands compositeurs**
- **La présence de solistes de renom, pianistes, clarinettes, violonistes, chanteurs lyriques...**
- **La découverte régulière d'extraits de l'Opéra-comique Français du XVIIIème siècle**

L'Orchestre symphonique de la Philharmonie des Deux Mondes est composé de 40 musiciens, tous issus des Pays de la Loire et, pour la plupart d'entre eux, enseignants dans des conservatoires du Département. La Philharmonie comprend aussi une part de grands élèves des conservatoires afin de leur permettre une formation professionnelle de musiciens d'orchestres symphoniques.



NOUVELLES RECRUES AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

Depuis Février 2016, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs ont pu découvrir 2 nouvelles têtes.

En effet pour couvrir les besoins en personnel liés aux activités extra-scolaires, la municipalité a procédé au recrutement de 2 personnes :



Henri BOULARD, Stagiaire BP JEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport) en alternance.

Il se prépare au poste de directeur d'accueil de loisirs et fait ses premières armes chez nous pour une durée de 16 mois.



Magali SARRAUTE, a été embauchée dans le cadre d'un CUI-CAE (contrat unique d'insertion) pour une durée de 1 an sur la base de 20 h /semaine (annualisées) Elle partage son travail d'animatrice entre les TPE, l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire.

ACCUEIL DE LOISIRS : UN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MOLF



L'accueil de loisirs sera fermé comme habituellement les trois premières semaines d'Août (31, 32 et 33).

Suite au sondage, nous avons constaté que certaines familles ont un besoin de garde durant cette période. Pour cela, un partenariat avec la commune de Saint-Molf a été organisé.

Les enfants souhaitant fréquenter l'accueil de loisirs de Saint-Molf au mois d'Août, seront accueillis dans les mêmes conditions tarifaires que les enfants Mendulphins (dans la limite des places disponibles).

Si vous êtes intéressés, merci de vous rapprocher du service enfance-jeunesse au 02.40.62.58.43. ou par mail à enfance@saintmolf.fr.

ENFANCE - JEUNESSE

L'ALSH



LA CANTINE



LES TPE DE JACQUES RAUX



ENFANCE - JEUNESSE

LE PÉRISCOLAIRE



LES TPE DE SAINTE-ANNE



ECOLE STE ANNE

Et bien, chantez maintenant !

Depuis Janvier 2015, CAP Atlantique s'occupe de mettre en œuvre l'éducation musicale sur la communauté de communes. C'est pourquoi, toutes les classes de l'école Ste Anne, de la Petite Section au CM2, ont bénéficié pendant un semestre des interventions de Sarah Clenet, professeur au Conservatoire intercommunal de musique La Baule - Guérande.

Ainsi, chaque mardi, les enfants ont continué à voyager, par le chant et la musique cette fois : rythmes et mélodies d'Afrique, d'Asie, d'Europe.

Découvertes également d'instruments tels que violon, violoncelle, crotales, balafon ... C'est aussi l'occasion pour les enfants musiciens d'apporter leurs instruments et d'accompagner les chants appris.

Mardi 14 Juin, un « mini concert » a été organisé au sein de l'école pour que chaque classe puisse apprécier le travail des autres. Un beau moment d'écoute et de partage

Les grandes sections



Les primaires



CANICULE ET FORTES CHALEURS : AGIR POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Se protéger avant

Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.

S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.

Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Se protéger pendant

Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap :

Pendant une vague de canicule ou de forte chaleur, il est nécessaire de :

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- manger en quantité suffisante ;
- éviter les efforts physiques ;
- ne pas boire d'alcool ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...) ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Se protéger après

Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.

Canicule info service

Plateforme téléphonique «canicule info service» 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France) ; accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00

CONDUIRE SANS ACCIDENT : HERBIGNAC SE MOBILISE



Comment réviser son code de la route et conserver son « Permis de vivre »

A l'initiative du Conseil des Sages, la Municipalité d'Herbignac (en lien avec le CCAS de la commune) met en place un cycle de 2 ateliers, **animés par AGIROUTE** qui a réalisé ce programme de remise à niveau suivant les conseils de Jean-Pierre Beltoise :

La conduite Automobile sécurisée

Ces ateliers s'adressent à **tous les conducteurs qui souhaitent se perfectionner et connaître les nouvelles règles du code de la route.**

Peuvent y participer les résidents d'Herbignac mais aussi ceux des communes avoisinantes.

Sujets abordés :

- **Rappel du code de la route** : nouveaux panneaux, giratoires, insertions, quiz avec réponses et commentaires, équipements nouveaux et obligatoire de la voiture...
- **Santé et conduite** : temps de réaction et distance de sécurité, vigilance et prise de médicaments, prévention prise d'alcool...

EN PRATIQUE...

Ces ateliers auront lieu à Herbignac – Salle de la Minoterie, 1 avenue de la Monneraye.

Atelier n° 1 : deux matinées de 09h30 à 12h00 les jeudi 22 & 29 septembre 2016

Atelier n° 2 : deux après-midi de 14h30 à 17h00 les jeudi 22 & 29 septembre 2016

Tarif pour un atelier :

Résident d'Herbignac : **5,00€** (10,00€ moins 5,00€ pris en charge par le CCAS d'Herbignac).

Autres communes : **10,00€**

+ d'infos :

Les Asséracais intéressés par les ateliers peuvent s'inscrire en Mairie d'Assérac au 02 40 01 70 00.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Dans le cadre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, le SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) assure des prestations de soins aux personnes âgées, ainsi qu'aux adultes en situation de handicap, ou atteints de maladies chroniques en leur préservant une qualité de vie la meilleure possible.

Le SSIAD met en œuvre, de par ses missions et son organisation, une prise en charge globale et coordonnée des soins qui relèvent de sa compétence. Elle repose sur une évaluation des besoins de la personne ainsi que sur l'élaboration d'un plan individualisé de soins.

Sur prescription médicale, sont ainsi admises au SSIAD de l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île :

- 137 personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes ;
- 5 personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.

Ces dernières sont atteintes de pathologies chroniques ou présentant certains types d'affections. Elles bénéficient d'une prestation ou d'une reconnaissance de handicap.

Il pourra s'agir par exemple de personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral, de personnes souffrant d'insuffisance cardiaque grave, ou de personnes atteintes de maladies neurologiques (sclérose en plaques, maladies de Charcot, maladie de Parkinson, maladies d'Alzheimer et maladies apparentées « jeune » avant 60 ans ...).

Les soins dispensés par le SSIAD visent à compenser partiellement ou totalement les incapacités fonctionnelles (soins d'hygiène, de confort, prévention, éducation à la santé et surveillance...). Les soins techniques sont réalisés par un infirmier libéral ayant passé convention avec le SSIAD et librement choisi par la personne soignée.

Pour tous renseignements et inscription, contacter le **SSIAD** au **02 40 62 64 62**.

VOTRE CPAM VOUS INFORME



La protection universelle maladie, pour éviter les ruptures de droits

Le 1er janvier dernier, la protection universelle maladie est entrée en application. Cette réforme garantit désormais à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Quels avantages pour vous ?

La protection universelle maladie assure la continuité des droits à la prise en charge des frais de santé, réduit au strict nécessaire les démarches administratives et vous garantit davantage d'autonomie et de confidentialité dans la prise en charge de vos frais de santé.

Cette réforme parachève ainsi la logique initiée par la couverture maladie universelle (CMU) de base en 1999, qui visait à ouvrir des droits à l'Assurance

Maladie aux personnes résidant en France de façon stable et régulière, et qui ne relevaient d'aucune couverture maladie obligatoire.

Que deviennent les ayants droit ?

Avec la suppression de la notion d'ayant droit, toute personne majeure résidant en France devient un assuré à part entière, dès lors qu'elle atteint l'âge de 18 ans. **Une carte Vitale peut être délivrée aux enfants dès l'âge de 12 ans, si les parents le demandent, afin de simplifier le quotidien des couples séparés.**

+ d'infos sur la protection universelle maladie :

consultez le site ameli.fr
www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/la-protection-universelle-maladie_loire-atlantique.php



Disponible 24h/24 et 7j/7 sur Internet, le compte ameli est également disponible en version mobile pour vous suivre partout sur votre smartphone ou votre tablette.

Pour effectuer vos démarches avec l'appli ameli, téléchargez-la dans l'App Store ou dans Google Play.

CAF : LA PRIME D'ACTIVITÉ

Nouvelle prestation de la CAF

Depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle prestation versée par les Caf a été mise en place : **la prime d'activité**.

Elle remplace la prime pour l'emploi et le Rsa « activité ».

Elle est ouverte, sous certaines conditions, aux personnes exerçant une activité professionnelle.

La nouveauté : pour obtenir la prime d'activité, les démarches des demandeurs sont **« 100% dématérialisée, 100% personnalisée »**.

Les usagers peuvent estimer leur droit et faire leur demande sur caf.fr, sans remplir de dossier papier.

Prime d'activité : Mode d'emploi

SIMULATION

Les usagers font la simulation sur caf.fr pour vérifier et calculer leur droit.

DEMANDE

Les usagers font une demande de Prime d'activité sur caf.fr. À la fin de la démarche, ils en connaîtront le montant.

PAIEMENT

La Caf effectue le 1er paiement le mois suivant de la demande*. Les paiements sont ensuite mensuels.
*si la demande ouvre un droit

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE

Les bénéficiaires déclarent leurs ressources tous les trois mois sur caf.fr ou sur l'appli mobile « Caf Mon Compte ».

LOUIS LILI ET CIE

L'association Louis, Lili et Compagnie...

s'est de nouveau engagée en ce début d'année vers ses engagements sociaux et solidaires ainsi que vers ses actions éducatives (parentalité, sensibilisation à l'environnement)

La 2ème **Fête du Gratuit ou Gratifieria** a donc eu lieu le samedi 23 avril dernier à la salle de la Fontaine d'Assérac. Cette manifestation, pour rappel, permet d'apporter ou pas vêtements, livres, plantes et graines et de repartir avec ce que l'on veut. Cette manifestation, outre qu'elle fut encore un succès, a été ponctuée d'une conférence sur le jardin sans pesticides, ni engrais, animée bénévolement par Yves Gillen du «Jardin des Marais» à Hoscas. Des ateliers encadrés respectivement par Coralie du «Jardins gourmands» et Roger Coudert, jardinier passionné, où certains d'entre vous ont pu aborder l'art de la bouture et de la greffe. Ces temps ont permis tout au long de la journée de glaner des informations, des conseils et astuces sur le jardin. Un stand permanent encadré par Fanny de «Poppy UpCycling» a expérimenté le concept de «donner une seconde vie aux choses» en vous aidant à créer sur place des accessoires de décoration à partir de tissus chinés. A midi, Basse Cour Orchestra, chorale de «filles», nous a ravi par ses reprises A Capella. Comme lors de la 1ère édition, les visiteurs sont repartis enchantés et désireux de voir vivre ce type de manifestation dans leur propre village. Tout ce qui n'a pas trouvé une seconde maison a été redistribué aux associations caritatives.

Nous profitons de ces lignes pour remercier toutes les personnes sans qui cet événement ne pourrait exister : les intervenants, qui ont tous donné bénévolement et passionnément de leur temps et de leur énergie et de leurs Savoir-Faire, les bénévoles non adhérents à notre association, Benjamin pour la création de notre affiche, l'Azimuth (Café de la Place), le BDM ainsi que nos familles et amis.

L'été 2016...

Verra la « **Marche des conteurs** » s'arrêter à Assérac. En effet, le mardi 2 août de 20h30 à 22h dans le bourg d'Assérac, quelques conteurs nous enchanteront de leurs lectures. A cette occasion, Louis, Lili et Compagnie, relais de cette action, recherche des habitants qui

seraient intéressés pour accueillir 1 à 2 conteurs, pour une nuit et un petit déjeuner tournés vers la rencontre artistique. Cette « marche » fonctionne grâce à l'hospitalité et la générosité des villageois. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions et nous vous tiendrons informés par voie d'affichage.

Pour clôturer l'été, nous aurons le plaisir surprenant d'aller écouter sur la plage de Pont-Mahé le « **Piano du Lac** », qui le 3 septembre à 18h nous ravira de son récital de piano et de chansons à fleurs d'eau. Après sa traversée de France, ce concert en plein air se posera pendant 1h30 sur l'eau ! Et oui ! Vous aurez la surprise de découvrir une barge flottante transformée en scène ! www.pianodulac.fr

L'été s'en sera allé et l'automne pointera le bout de son nez...

Nous organiserons le 26 novembre prochain, un **repas spectacle solidaire** où l'ensemble des bénéfices seront reversés à une association caritative. Comme lors des deux éditions précédentes, ce repas sera entièrement réalisé par les membres de l'association et par toutes les bonnes volontés. Nous vous communiquerons ultérieurement le sujet que nous souhaitons soutenir ainsi que le menu et les spectacles qui animeront cette soirée.

Nous vous rappelons qu'un **bac à légumes/fruits** est à votre disposition près de l'espace de jeux de l'étang. Ce dernier sera prochainement agrémenté de plants qui n'attendront que vos mains et de l'eau pour grandir, que vos plants pour s'égailler, que vos papilles pour être dégustés !

Et pour terminer, des **actions parentalité** seront régulièrement organisées par le collectif Parentalité, sous la forme de conférences et d'ateliers où vous trouverez conseils et informations au sujet de nos bambins et adolescents.

Et 2016 se clôturera pour laisser la place à 2017, qui aura aussi son lot d'événements...

+ d'infos :

louislilietcie@gmail.com

L'AGEA



L'AGEA (association de gymnastique d'entretien asséracaise) compte à ce jour **34 licenciés**, dont un homme courageux. Trois cours par semaine sont dispensés par deux animatrices salariées :

le lundi soir de 20h15 à 21h15

le mardi matin de 10h à 11h

le jeudi soir de 20h à 21h

La cotisation annuelle est de 100€.

Quelle que soit votre forme physique, votre âge, vous trouverez un bienfait à pratiquer la gymnastique d'entretien, dans la salle de la Fontaine.

La saison 2016/2017 commencera par le cours du **lundi 5 septembre à 20h15**, encadré par Natacha.

Il est possible de suivre deux séances avant de s'engager. Le certificat médical est obligatoire dès la troisième séance.

Les adhérents pourront participer à des stages d'aquagym à la piscine de Piriac. La pratique de la marche aquatique sera également proposée.

Septembre 2016 verra la mise en place d'un nouvel atelier, destiné aux **non licenciés**.

Il s'agit de l'atelier Pied, outil de prévention des chutes chez les personnes âgées, handicapées, ou en faiblesse physique. Ses objectifs sont les suivants :

- exercices d'équilibre
- renforcement musculaire
- assouplissement
- conseils de prévention pour éviter les chutes

L'atelier Pied, soumis à une licence sociale annuelle de 10 €, se déclinera en 12 séances d'une heure et demie par semaine. Il sera encadré par Isabelle Panheleux, **le mercredi, de 10h à 11h30**, à la salle de la Fontaine.

+ d'infos :

Pour tous renseignements et inscriptions, contactez :

- Isabelle : 06 82 47 80 42 ; chelou.isa@voila.fr
- Annie : 02 40 66 57 47 ; annie.grimault@wanadoo.fr
- Chantal : 02 51 73 21 39 ; chantal.rober@hotmail.fr

HANDISPORT LOISIRS «BRIERE-VILAINE»



20 ans déjà

Créé en septembre 1996, l'Association va fêter ses 20 ans d'existence.

Elle a pour objet la pratique des activités et sportives au profit des handicapés.

Elle a pour but de créer du lien entre valides et non valides et favoriser les échanges afin de faire évoluer les regards et les comportements.

C'est pourquoi, on a choisi le sport comme moyen

d'intégration.

On organise une animation axée sur le sport et l'handicap avec la découverte et l'initiation aux différentes activités sportives, des baptêmes et des balades en voitures anciennes avec Handy-Rétro.

Cette animation, ouverte à tous aura lieu :

Le samedi 1er octobre 2016 à partir de 15h00 à la salle de la Fontaine d'Assérac.

ASSOCIATION TESAM

Sport

Depuis un an, Tesam anime un atelier de Qigong et de Taiji à Assérac. Le Qi Gong (Chi Kong) se fait au travers de mouvements souples et harmonieux, de postures alliant respiration, travail mental et détente. Il permet la libre circulation de l'énergie, le calme des émotions et l'équilibre physique. Le Taiji (Taïchi) est l'un des styles d'arts martiaux chinois dits internes. Nous pratiquons le style Yang qui est le plus répandu. Les mouvements lents et continus du Taiji permettent de maîtriser la mobilisation du Qi (l'énergie) pendant le mouvement.

Le groupe se réunit tous les mercredis de 19 heures à 20h30, salle de la Dune à l'espace La Fontaine. Renseignements et inscriptions 06 08 85 80 30 et tesamcvousquivez@gmail.com

Dans le cadre des Estivales d'Assérac organisées par la Mairie, Tesam propose également les « Réveils-matin » activités toniques autour du Qi Gong et du Taiji

Le mercredi de 9h à 10h du 13 juillet au 11 août Plage de Pont-Mahé. Rendez-vous au point animation

Art

Des ateliers d'expression artistique sont également proposés. Cette activité dont le principe est "découverte de soi et prendre plaisir" est faite en atelier le mardi après-midi.

Un espace de créativité et de bien être, regarder : nature morte, volume, composition

Expérimenter différentes techniques : crayon, fusain, huile, acrylique... Créer : thèmes variés, transformation, abstraction. Découvrir : se détacher de la réalité et du modèle. Apprendre des autres, visiter des musées. Lieu : L'Avaloué - Assérac Renseignements et inscriptions 06 83 48 47 12 et c49dumon@gmail.com

L'exposition « L'art de quoi? »

Tesam, dans le cadre des animations de l'été organise une exposition sur le thème « L'Art de quoi? » Cette exposition est ouverte et à toutes et à tous, amateurs ou grands passionnés. Toutes les formes d'expressions plastiques sont acceptées : peinture, art floral, patchwork, photographie, sculpture, video, installation, origami et d'autres à découvrir. Cette exposition se veut ludique et festive, espace de liberté créative. Elle offre à des amateurs la possibilité de valoriser leur travail en l'exposant, d'affronter le regard extérieur dans un esprit positif et constructif. C'est aussi un espace de rencontre et de partage avec des artistes expérimentés. Du 11 au 21 juillet 2016 Salle de la Dune. Soirée inaugurale le 16 juillet à partir de 18h.



L'art de quoi ? Se poser la question ça fait déjà du bien : l'art de rien, l'art c'est un art de vivre. L'art de faire plaisir, de faire joli, de s'amuser, de faire quelque chose qu'on a envie de montrer, de faire un cadeau, de passer le temps, de faire des expériences, et aussi de déranger, de provoquer, d'interroger, de faire passer des émotions. L'art c'est un espace de liberté c'est comme on veut et quand on veut, c'est le reflet de ce que nous sommes. C'est aussi un espace de partage parce que l'art c'est fait pour être vu. L'art d'être vu, dans une expo par exemple. Alors faites voir, venez voir.

tesam
c'est vous qui voyez
www.tesam.club

COMITÉ DES FÊTES



Malgré le départ de certains de ses membres, l'association du comité des fêtes continue à s'investir dans l'organisation d'événements comme la fête estivale et les festivités de Noël.

Renouvelé lors de l'assemblée générale du 18 mars, le bureau se compose comme suit :

- Président : Patrick Le Carff
- Vice-présidente : Nelly Vellas
- Trésorier : Narcisse Lelou
- Trésorière adjointe : Joëlle Lenglet
- Secrétaire : Hélène Riguet
- Secrétaire-adjoint : Christian Morin

En raison des difficultés d'organisation matérielle (30 tonnes de matériel à acheminer sur le site de Pont-d'Armes) et humaine inhérentes à la traditionnelle Fête du sel, la manifestation n'est pas reconduite cet été. Relancée en 2009 après neuf ans d'absence, son édition 2015 gâchée par les conditions météorologiques, et la fatigue se faisant sentir parmi les bénévoles, a eu raison d'elle.

Aussi, le comité des fêtes a imaginé une nouvelle fête populaire.

Rendez-vous est donné dimanche 17 juillet, pour une

journée de Fête au village, autour des salles de la Fontaine.

Intégrée au Festival d'Assérac, moment fort des estivales (du 15 au 17 juillet), la manifestation vise à créer du lien et à partager notre culture avec la population locale et les touristes. Des valeurs qui animent toujours des bénévoles désireux de divertir le plus grand nombre.

Au programme de la journée :

- Un vide-grenier aura lieu de 9 heures à 18 heures. Inscription jusqu'au 10 juillet au 02 40 01 72 65 ou 02 40 42 33 30 ou lelou.therese@orange.fr
- Vous pourrez rencontrer des artisans d'art locaux, déguster de savoureuses crêpes, galettes, moules-frites ou grillades, midi et soir, accompagné par des groupes comme Stratège ou Anglade Desrués.
- A partir de 14 heures et tout au long de l'après-midi, diverses animations seront proposées : fest-deiz, groupe folklorique, jeux et activités pour les enfants etc.

Nous vous rappelons que l'entrée est gratuite. Venez nombreux !

Les bénévoles du comité des fêtes vous souhaitent un bel été.

MOBILISATION DES BÉNÉVOLES

Si vous êtes intéressé en tant que bénévole pour nous aider, vous pouvez contacter :
Hélène au 06 20 35 17 24 - secretairecdfa@sfr.fr /
Narcisse au 02 40 01 72 65

ASSOCIATION DU MOUILLAGE DU BAS VILLAGE (AMBV)



Comme chaque année depuis la création de l'Association du Mouillage de Bas Village (AMBV) les plaisanciers de l'association se sont mobilisés pour le nettoyage de la côte à Pen Bé le 28 mai dernier. Deux équipes se sont partagé la besogne au départ de la cale de mise à l'eau du Bas Village à Pen Bé. Une équipe jusqu'à Kermalinge et l'autre

jusqu'à Karavélo. La «récolte» a encore été abondante mais nous avons constaté qu'il y avait moins de bouteilles plastiques.

L'association remercie la municipalité pour la parcelle de terrain qu'elle a mise à sa disposition pour le stockage des annexes à la cale du Bas Village.

Agenda de l'Association :

Samedi 9 Juillet 2016 : Sortie à l'île Dumet départ 8h30
Samedi 6 Août 2016 : Sortie à l'île Dumet départ 8h30
Samedi 3 ou Samedi 10 Septembre 2016 : Clôture de la saison repas avec repas « Ferme Marine » à confirmer suivant les inscriptions. Résultats du défi pêche

+ d'infos :

Contacts :

Président Mr DAUBIN Bernard : 02.40.01.76.50

Secrétaire Mr VILAIN Jacky : jacky-vilain@orange.fr

LES SASSÉRAKOIS



L'association « Les Sasserakois », constituée de parents d'élèves de l'école Jacques Raux, met son énergie dans l'organisation de différentes opérations au cours de l'année scolaire pour soutenir les projets de l'école.

Au cours du premier trimestre de l'année, l'association a intégré le collectif parentalité composé de dix partenaires dont sont membres des parents d'élèves d'écoles et de collèges publics et privés d'Assérac, Herbignac et Saint-Lyphard. Les nombreuses personnes venues assister aux premières conférences sur l'estime de soi ou les relations dans la fratrie (25 mars et 20 mai) ont montré l'intérêt porté au thème de la parentalité et encouragent le groupe à poursuivre ses actions.

Dimanche 24 avril, 193 participants (dont 89 enfants) ont parcouru les sept ou onze kilomètres du troisième rallye-vélo familial, sous un soleil certes timide, mais avec beaucoup d'entrain. Comme pour les éditions précédentes, le rallye a été fort apprécié, tant pour son organisation que pour le nouveau circuit proposé. Chaque édition compte plus de cinquante nouvelles inscriptions. Ainsi, on est passé de 86 participants en 2014, à 138 en 2015 et à 193 en 2016 !

Cette année, le parcours a permis de découvrir Assérac autrement – notamment en passant près de châteaux et manoirs qu'on ne voit pas d'habitude, alliant ainsi sport, découverte, culture et convivialité. Le parcours était ponctué d'énigmes à déchiffrer (ludiques et pédagogiques), pour petits et grands. A l'arrivée, chaque enfant a reçu une médaille ou un porte-clé. Participants et bénévoles se sont ensuite retrouvés autour d'un apéritif et d'un repas afin de prolonger ce moment chaleureux jusqu'au milieu de l'après-midi.

Pour la Kérfête, le 18 juin, les enfants avaient préparé un beau spectacle chanté et dansé. Le goûter du 5 juillet a marqué la fin de l'année scolaire, dans la bonne humeur, bien entendu !

Evènements à venir

A noter dans vos agendas : la soirée moules-frites, samedi 06 août. Le mois prochain, les Sasserakois et l'Amicale des sapeurs-pompiers remettent le couvert pour une soirée qui attire à chaque fois un grand nombre de participants, locaux et touristes. Rendez-vous donc, le 6 août, à partir de 18h30 (dès le matin pour les personnes disponibles pour aider) sur le parking de la mairie. Le traditionnel feu d'artifice sera tiré une fois la nuit tombée.

En novembre, le repas des familles se renouvellera : l'association réfléchit d'ores et déjà à la mise en place d'animations.

Les parents qui souhaitent rejoindre Les Sasserakois ou qui souhaitent tout simplement participer ponctuellement à un évènement, en apportant leurs idées ou en accordant un peu de leur temps, sont les bienvenus.

Parents, pour l'école : tous concernés, tous bénévoles, en fonction de notre disponibilité !

Les Sasserakois vous souhaitent un bel été.

+ d'infos :

page facebook : « Les Sasserakois Association de parents d'élèves »

site : www.sasserakois.wifeo.com

courriel : lessasserakois@gmail.com

AJSPCH



L'Association Intercommunale des Jeunes Sapeurs Pompiers du Canton d'Herbignac (AJSPCH) recrute une nouvelle promo qui débutera en septembre 2016. Celle-ci s'adresse aux garçons et aux filles nés en 2002 et 2003.

+ d'infos :

Inscriptions dès maintenant et jusqu'au commencement de la promo par mail patrick.lecarff@sasserac.fr ou au centre de secours d'Assérac 02.40.01.75.68

CAP ATLANTIQUE VOUS INFORME !



PERMANENCES HABITAT DE CAP ATLANTIQUE

Vous voulez engager des travaux de rénovation énergétique de votre logement ? Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide qui correspond à vos besoins d'éco-rénovation ! Et tous les indicateurs sont au vert :

- La nouvelle loi de finances pour 2016 proroge l'éco-prêt à taux zéro jusqu'au 31 déc 2018, avec un assouplissement et une adaptation aux bénéficiaires des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat).
- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est prorogé également jusqu'au 31 décembre 2016.
- Le Programme « Habiter mieux » de l'ANAH, avait vu ses conditions de financement 2015 réduites pour permettre d'absorber le très important stock de dossiers énergie 2014. Les modalités pour 2016 sont beaucoup plus favorables avec le relèvement du taux de financement des dossiers des ménages très modestes à 50% ou 35 % selon les tranches de revenus et le relèvement du plafond de travaux subventionnables à 20 000 €.
- Le dispositif très attractif du Pacte énergie solidarité qui permet d'isoler ses combles pour 1€ sous conditions de revenus.

Vous avez un projet de travaux d'adaptation pour votre logement ? Pour un chez soi qui avance avec

soi, de nombreuses solutions d'aménagement et d'aides sont possibles :

- Le crédit d'impôt pour installation ou remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées. Il s'applique aux dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2017.
- Un ergothérapeute peut vous conseiller notamment dans le cadre du diagnostic « Bien chez moi » proposé par les caisses de retraites complémentaires Agirc et Arrco. C'est avant tout un échange avec un expert diplômé d'état pour prendre en compte tous les aspects de votre logement, et vous proposez d'anticiper ce qu'il faudrait faire pour optimiser les gestes de votre vie quotidienne.
- Les aides de l'ANAH peuvent également être sollicitées sous conditions de revenus pour tous les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

Les permanences de Cap info habitat sont ouvertes à tous pour vous conseiller sur les aides possibles en fonction de votre projet, et vous accompagner dans les démarches pour les obtenir.

Prochaines permanences en Mairie d'Assérac de 9h30 à 11h30, **les 13 Septembre, 15 Novembre.**

Planning complet sur www.cap-atlantique.fr

+ d'infos et demande de RDV à Guérande :

Catherine Leroux-Chevillard - Tél : 02.51.75.77.95

PERMANENCES URBANISME SERVICE INSTRUCTEUR DE CAP ATLANTIQUE

Les services instructeurs de Cap Atlantique sont présents en mairie tous les vendredis sous réserve de rendez-vous à prendre obligatoirement auprès de la mairie d'Assérac.

+ d'infos :

Tél : 02.40.01.70.00

FRELONS ASIATIQUES



Attention ! Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans votre jardin, vous devez prévenir la mairie qui enverra sur place un référent qui s'assurera qu'il s'agit bien de frelons asiatiques.

Suite à cette constatation la mairie mandatera le FDGDON 44 afin de neutraliser le nid.

A savoir : une participation financière sera demandée aux propriétaires concernés.

DÉFIBRILLATEURS



La commune va installer 2 défibrillateurs en extérieur.

Le 1^{er} se situera à l'espace La Fontaine et le 2^{ème} se situera à la Maison du Tourisme pendant l'été et au stade de foot le reste de l'année (voir article bronzer et sauver des Vies p.11)

LES MATINÉES D'INFO DE CAP ATLANTIQUE

Vous souhaitez créer votre entreprise, un complément d'activité, tester votre projet...

Cap atlantique et le Centre d'Initiatives locales de Saint-Nazaire et sa région (CILSN) organisent des matinées d'infos les vendredis de 9 h 30 à 12 h où vous pourrez rencontrer un conseiller entreprise qui vous guidera dans vos premières démarches :

- Réglementation en vigueur
- Bilans personnel et professionnel
- Etude de marché et approche commerciale
- Aspects juridiques, financiers, fiscaux et sociaux
- Formalités administratives

Matinées d'infos Mairie d'Herbignac salle de la Minoterie, 1 avenue de la Monneraye, Herbignac :

Vendredi 26 Août, Vendredi 28 Octobre et vendredi 16 Décembre

Matinées d'infos Cap Atlantique salle Sis-sable, 1 place Dolgellau, Guérande :

Vendredi 22 Juillet, Vendredi 30 Septembre, Vendredi 25 Novembre

Participation gratuite, inscription préalable obligatoire.

Renseignements & inscriptions :

Centre d'Initiatives Locales : 02.49.92.92.01

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Tout français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Tous les jeunes français, garçons et filles, sont concernés.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc...).

LES DÉMARCHES

Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur (16 à 18 ans) peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents.

Si vous avez oublié de vous faire recenser à 16 ans, il est toujours possible de le faire mais le jeune majeur doit effectuer seul cette démarche.

Quand se faire recenser ?

Les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser entre la date de leur 16ème anniversaire et les 3 mois suivants.

Où se faire recenser ?

Auprès de la mairie de son domicile

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française.
- Un livret de famille (ou à défaut une copie de l'acte de naissance)

Une régularisation du recensement est possible jusqu'à l'âge de 25 ans.

L'attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. La présentation de cette attestation sera obligatoire jusqu'à 25 ans pour : participer à la « Journée défense et citoyenneté », s'inscrire aux concours et examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple)

Sans attestation de recensement (ou sans certificat de participation à la JDC), ces démarches ne seront pas possibles jusqu'à 25 ans.

ÉTAT CIVIL DU 06 DÉCEMBRE 2015 AU 1^{er} JUIN 2016

Ne figure sur cette liste que les noms des personnes ayant accepté la parution presse.

Souhaitons la bienvenue à...

- Rébecca LE CHANTOUX
- Julie TERRIEN

- Ylan DESRUES COTTINEAU
- Valentin MOUNIER

- Aydan LE THIEC
- Ninon HERVY

Tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés...

- LEQUELLEC Bruno et LAHOURNÈRE Catherine

- DELACOUR Franck et BROSSE Sarah

Ils nous ont quittés...

- MOINET Jacqueline
- BRULÉ Alexandre

- FRECHET Michelle
- BODINEAU Raymond

- GALLO Philippe

INFOS PRATIQUES

MÉMENTO

Mairie

02 40 01 70 00 - info@dasserac.fr

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- mercredi : fermé
- samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque

02 40 01 72 86 - bibliotheque@dasserac.fr

- Horaires d'été : voir p.3
- mercredi : 10h00 - 12h00 et 16h30 - 18h30
- vendredi : 15h45 - 18h30
- samedi : 10h00 - 12h00

Maison du Tourisme

02 40 01 76 16 - pointinfo@dasserac.fr

Horaires : voir p.12

Marché

dans le bourg d'Assérac

toute l'année, le mardi matin.



N° D'URGENCES

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

CAPS Centre d'Accueil et de Permanence des Soins : 02 97 68 42 42

Urgences Européennes : 112

Centre Anti Poison de Nantes : 02 41 48 21 21

PÔLE MEDICAL

rue de la Ruhe - 44410 ASSÉRAC

Cabinet Médical

Dr LOPES Angèle et Dr RATTIER-WAGNIES Sylvie

Tél. 02 40 01 70 70 - Fax : 02 40 00 13 49

- Consultations sur RDV :

L, M, M, J, V : 9h - 12h et 15h - 19h / Samedi : 9h - 12h

- Visites à domicile sur RDV : 12h - 15h

Cabinet Infirmier

Tél. 02 40 91 43 42

- Permanence tous les matins

Pharmacie Keranna

M. Olivier SOREL

Tél. 2 40 01 70 93 - Fax : 02 40 01 70 92

- Ouverture :

L, M, M, J, V : 9h - 12h30 et 14h30 - 19h

Samedi : 9h - 12h30 et 14h30 - 18h

Kinésithérapeute

M. Edouard EVAIN

Tél. 02 40 24 38 72

- Consultations tous les jours

Ostéopathe

Mme Marion BRUAND

Tél. 07 82 53 52 54

- Consultations : Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi matin

Dentiste

M. GUIDON - 02 40 01 77 77

La Poste

02 40 01 71 28

Périscolaire

02 51 10 25 21

Lila à la demande

02 40 62 32 33

École Jacques Raux

02 40 01 71 12

École Sainte Anne

02 53 30 13 94

Taxi Ouest

02 99 90 30 05 - 06 73 84 74 83

Fourrière pour Animaux

Kerdino Guérande - 02 40 24 98 31

Cap Atlantique Service Déchets

02 51 76 96 16

Gendarmerie d'Herbignac

02 40 88 90 17

EDF

0 810 333 044

GDF

0 810 433 444

SEPIG (Service des Eaux)

Dépannage et Urgence - 02 44 68 20 09

Sous-Préfecture

de Saint-Nazaire - 02 40 00 72 72

Trésorerie de Guérande

02 40 24 90 90

Presbytère Herbignac

02 40 88 90 34

Infos Consommateurs

02 44 68 20 01

Des services publics à la population

→ LA BAULE-ESCOUBLAC (siège)

3, avenue des Noëles - 02 51 75 06 80

- Direction Générale, administration, ressources humaines, finances, communication...

→ HERBIGNAC Route de Saint-Lyphard - 02 51 76 96 16

- Déchets

→ GUÉRANDE - 2, rue Alphonse Daudet

- Eau potable et assainissement : 02 28 54 17 20

Moniteurs de réseaux : 02 28 54 17 58

→ GUÉRANDE - 1, place Dolgellau - Tél. 02 51 75 06 80

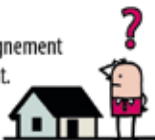
- Environnement et économies primaires
- Développement économique et tourisme

→ CAP'INFO HABITAT

Un guichet unique : information, conseil, accompagnement au montage des dossiers d'amélioration de l'habitat.

02 51 75 77 95. Détail des permanences sur

www.cap-atlantique.fr/logement



→ EAU POTABLE

SEPIG Atlantique Eau - 80 avenue des Noëles -

44502 LA BAULE - Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

- Dépannage et urgences 24h/24 et 7 jours/7

Fuite, coupure d'eau, incident sur le réseau public - 02 44 68 20 09 (prix d'un appel local)

- Informations consommateurs

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h - 02 44 68 20 01 (prix d'un appel local)

sepig44@saur.fr - www.sepig.fr



→ ASSAINISSEMENT

Assainissement de la Presqu'île de Guérande

3, rue de Bréhany - 44350 GUÉRANDE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

- Informations consommateurs et dépannage 24h/24 et 7 jours/7 :

02 51 76 02 67 (appel non surtaxé)

www.assainissementpresquiledegueerande.fr



CALENDRIER DES ANIMATIONS 2016

LES MERCREDIS DU 06 JUILLET AU 24 AOÛT BRONZER ET SAUVER DES VIES : Initiation GRATUITE aux gestes de 1^{er}s secours initiés par les pompiers d'Assérac (lieux : voir p.11, inscription en mairie 02 40 01 70 00)

TOUS LES DIMANCHES DU 11 JUILLET AU 26 AOÛT INCLUS Pots d'été Maison du tourisme, 18h

DU 11 JUILLET AU 26 AOÛT Les Estivales d'Assérac (voir programme p.14-15)

Juillet

MERCREDI 06

Triathlon pour enfants (7/14ans) par Anim Sport Dép 9h30 à 18h St Lyphard
Etang des brières du bourg

DIMANCHE 10

Triathlon (pétanque, palets, fléchettes) par le CPA Foot,
stade Henri Boulard, 13h30 Inscription sur place

DU LUNDI 11 AU JEUDI 21

Expo L'Art de quoi ? par TESAM salle de la fontaine
11h - 13h et 14h - 20h (tous les jours - voir p.23)

Le Festival d'Assérac

VENDREDI 15

Bal populaire dans le bourg avec Yvon LANDOAS à partir de 21h

SAMEDI 16

Inauguration Expo L'Art de quoi ? Salle de la Fontaine 18h

SAMEDI 16

Concours de pétanque par les Jaunes et Bleus, Stade de foot, 13h30

DIMANCHE 17

Fête du village avec nombreuses animations dans le bourg et vide-grenier
Comité des Fêtes

MERCREDI 20

Sortie à Pen-Bé par CPIE Loire Océane 10h30
Inscription obligatoire au 02 40 45 35 96

VENDREDI 29

Réunion Publique Dunes de Pont-Mahé, salle de la fontaine, 18 h

Août

MARDI 02

Lecture de contes la Marche des Conteurs de 20h30 à 22h dans le bourg ou
Salle de la fontaine en cas de mauvais temps, Louis lili et Cie

SAMEDI 06

Soirée Moules Frites par Sasserakois et Pompiers,
parking mairie, à partir de 18h30

Septembre

SAMEDI 03

Concours de pétanque par les Jaunes et Bleus, Stade de foot, 13h30

SAMEDI 03

Récital « Le piano du Lac » Piano et Chansons à fleur d'eau, plage de Pont-
Mahé 18h (sous réserve conditions météo) par Louis lili et cie

VENDREDI 23

Concert pour les scolaires (après-midi) par l'orchestre La Philharmonie des
Deux Mondes sous la direction de Philippe HUI, salle de la fontaine

Octobre

SAMEDI 01

Animation Sport et handicap par Handisport, salle de la fontaine, 15h

VENDREDI 14

Réunion Publique Dunes de Pont-Mahé, salle de la fontaine, 18 h

SAMEDI 22

Soirée Impro-Théâtre, Cie O'PIF et Cie Les Chokottes, salle de la fontaine,
20h30

Novembre

SAMEDI 26

Soirée solidaire, salle de la Fontaine, Louis lili et Cie

Décembre

VENDREDI 09

Marché de Noël nocturne par l'APEL (sous réserve), salle de la Fontaine

VENDREDI 13 & SAMEDI 17

Festivités de Noël par le Comité des Fêtes

SAMEDI 31

Fest-Noz Kalanna, par Azereg Dans, salle de la Fontaine

NE FIGURE SUR CE CALENDRIER QUE LES ANIMATIONS COMMUNIQUÉES À LA MAIRIE AVANT LA PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL.

MAIRIE DE ASSÉRAC

15 rue du Pont Bérin
44410 ASSÉRAC
02 40 01 70 00
info@asserac.fr

Directeur de publication : Guy LE GAL • Directrice de rédaction : Sylvie PIBRE • Assistante de rédaction : Karen RIO • Crédits photos : Mairie, associations, Cap Atlantique, Echo de la Presqu'île, M. Philippe Della Valle, Comité d'Estuaire de la Vilaine • Maquette et impression : La Nouvelle Imprimerie - Guérande - 02 51 75 07 07 • Tirage : 1 300 exemplaires • Imprimé avec des encres végétales.

